



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Orne**

Cité administrative – Place Bonet

CS 30358 – 61007 ALENCON Cedex

**La DDCSPP dresse le bilan de
l'Opération Interministérielle Vacances 2019
dans l'Orne**



Avertissement : Les photos proposées sont des images d'illustrations

En matière d'hygiène alimentaire

220 inspections ont été menées durant la période du 1er juin au 15 septembre

- **Les 5 secteurs de remise directe :**



48 étals sur marchés ou véhicules boutiques

40 restaurants commerciaux

24 artisans de métiers de bouche et 33 producteurs fermiers

19 alimentations générales ou Grandes et Moyennes Surfaces

plusieurs véhicules de transport lors d'1 contrôle

- **La restauration collective en séjours de vacances et accueils de loisirs, camps sous toile :**

37 inspections en restaurations collectives ont été menées dont **14 concernant les centres aérés ou centres de loisir.**

→ Sur la période considérée, les suites données à ces inspections sont les suivantes :

70 établissements ont reçu un **avertissement** (dont **24 établissements de restauration commerciale** soit 60 % des établissements contrôlés),

9 inspections ont donné lieu à **mise en demeure** de réaliser des mesures correctives,

7 procès-verbaux ont été rédigés.



- **Les stands alimentaires lors de manifestations :**

29 – 30 juin, : **LES BICHOISERIES** à Cerisy Belle Etoile ;

21 – 22 juillet: **ART SONIC** à Briouze :

04 – 05 août : **FÊTE DE LA CHASSE** à Ginai (Haras national du Pin) ;

En matière de santé et protection animales

Depuis 2018, l'Opération Protection Animale Vacances, en tant que telle, étant supprimée et les contrôles du bien-être des animaux de loisirs ne s'intégrant plus dans l'Opération Interministérielle Vacances, il n'y a pas de cible nationale pour cette période. La programmation des inspections s'inscrit dans les priorités définies dans le plan d'actions prioritaires du Bien-Etre Animal.

● **Les équidés :**

Les agents ont inspecté **9 établissements** durant la période du 1er juin au 15 septembre 2019.

➤ **Au titre des contrôles d'établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés par des tiers :**

1 club hippique

➤ **Au regard des centres d'entraînement :**

1 entraîneur public de trotteurs

➤ **En matière de pension, garde refuge :**

1 association de protection animale

1 pension équine

➤ **En ce qui concerne les élevages :**

1 haras de galopeurs

➤ **En termes de détenteurs particuliers :**

4 détenteurs d'effectifs équins réduits

➔ Sur la période considérée, les suites données à ces inspections sont les suivantes :

➤ **1 rappel à la réglementation** : identification) ;

➤ **1 mise en demeure** : mise en œuvre de mesures correctives au titre du bien-être animal, de l'identification équine et des différentes obligations liées à la détention d'équidés ;

➤ **1 procès-verbal de constatations** : défauts de soins, défauts d'identification, défaut de registre d'élevage, non déclaration de détention d'équidés à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, non désignation du vétérinaire sanitaire, non exécution d'une mise en demeure ;

➤ **1 procédure de retrait d'animaux**



- **Les carnivores :**



ENTREE		ANIMAL	
DATE	PROVENANCE (nom - adresse - commune)	ESPECE	SEXE
11/07 2017	NE A L'ELEVAGE	CN	F
			IDENTIFICATION NOM
			NIKITA
11/07 2017	NE A L'ELEVAGE	CN	F
			SAGNA
11/07 2017	NE A L'ELEVAGE	CN	F
			ROXY

Les agents ont visité **1 refuge (chiens, chats et chevaux)**

→ Sur la période considérée, les suites données à ces inspections sont les suivantes :

1 Mise en demeure : volet administratif à mettre en ordre.

En matière de concurrence, consommation et répression des fraudes

Les agents ont visité **23 établissements**,

● La restauration commerciale ou remise directe :

22 visites effectuées.

➔ Sur la période considérée, les suites données à ces inspections sont les suivantes :

➤ **19 établissements** en restauration commerciale ou remise directe sont en **anomalie** suite à des non-conformités relevées.

➤ **18 avertissements** ont été rédigés pour, entre autres, défaut d'affichage du prix des prestations, de l'origine des produits, défaut de langue française ou dates limites de consommation dépassées.

➤ **1 injonction** a été rédigée pour tromperie sur l'origine des fruits et légumes.

➤ **1 procès-verbal d'infraction** a été rédigé pour 65 dates limite de consommation dépassées.

● Les aires de jeux :

1 visite effectuée auprès d'une mairie en ce qui concerne les aires de jeux.



En matière de Jeunesse et Sport

Les agents ont visité 46 établissements.

● Les Accueils Collectifs de Mineurs :

Les agents ont visité **36 Accueils Collectifs de Mineurs**, dont 4 visites effectuées en binôme avec le Service Vétérinaire Sécurité Sanitaire des Aliments.

➔ Sur la période considérée, les suites données à ces inspections sont les suivantes :

➤ Des rappels réglementaires ont été faits sur les questions administratives : obligations de déclarer la totalité des personnes encadrantes, d'avoir les attestations de vaccination, d'avoir une attestation d'assurance... Une toxi-infection alimentaire et un accident grave n'ont pas été signalés par des camps de scoutisme.

Il est constaté globalement une meilleure organisation et qualité des séjours scouts avec néanmoins une vigilance sur l'hygiène alimentaire, les feux et la non déclaration d'évènements graves à la DDCS(PP). Les camps scouts ont tendance à déclarer les événements graves uniquement à leurs instances nationales.



Il est observé également une difficulté de remplissage pour les centres de vacances ce qui a un impact économique mais également social, des difficultés de cohabitation sont de plus en plus présentes entre les différentes populations accueillies. Un travail avec les organisateurs et les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance serait nécessaire.

● Les établissements d'Activité Physique et Sportive :

10 établissements d'Activité Physique et Sportive ont également été visités.

➔ Sur la période considérée, les suites données à ces inspections sont les suivantes :

➤ **2 mises en demeure** ont été effectuées sur des piscines, l'une relative au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, l'autre au défaut de surveillance.

➤ **4 signalements** font l'objet d'une enquête administrative en cours, pouvant déboucher sur des mesures de police.